

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.164

L'An Deux Mille Deux, le 13 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 DECEMBRE 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 DECEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

MELLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. LIBOUBAN représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Melle LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE DU
PORT DE ROYAN - MISE A DISPOSITION DES IMMEUBLES

VOTE : 5 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La délibération du 19 décembre 2001, qui a créé la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière du Port de Royan afin de gérer les équipements constituant le Port, a prévu que celle-ci disposerait des immeubles appartenant à la Ville et situés dans le périmètre d'exploitation du Port, moyennant le versement d'un loyer à fixer.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver la convention de location des immeubles au Port de Royan moyennant un loyer fixé pour 2002 à 798 641,45 Euros TTC, étant précisé qu'à compter de 2003 ce loyer sera augmenté de la valeur des annuités d'emprunt remboursés par la Ville au titre des travaux d'investissement qui seraient réalisés pour le compte de la Régie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération du 19 décembre 2001 créant la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière du Port de Royan,
- Vu le projet de convention de location,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la convention de location des immeubles constituant le Port à intervenir avec la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière du Port de Royan

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2002

Certifié Conforme

Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS